

Sommaire

- p. 2/ Nouvelle étape pour EBG/ RV au Festival Terre Avenir
- p. 3/ Stand à Cugny/Cap sur les Prés Patouillats
- p. 4-5/ PLU Dormelles, Moret-Loing-et-Orvanne, Villemer.../ Menace de nouveaux forages d'hydrocarbures
- p. 6/ Chevry-en -Sereine en route vers la transition énergétique
- p. 7/ Zéro Phyto...
- p. 8/9 Plaidoyer pour les arbres
- p. 10/11 Du grand splatch au vin bio/Montarlot : les Beaux Ares...
- p. 12/ La méthanisation
- p. 13-14/Sauver la planète en changeant de mode de vie ?
- p. 15/ 76 fongicides hors jeu

Environnement Bocage Gâtinais

association loi de 1901 n°4/08906
1, place Gustave-Moufrond
77710 Treuzy-Levelay
siège social : Mairie de Dormelles
Tél. : 01 64 70 90 09

Courriel : ebg.gatinais@orange.fr

Page Facebook :

Environnement Bocage Gâtinais-EBG

Édito Agir ici..



PAS UN JOUR DE L'ÉTÉ 2019 ne s'est écoulé sans que la radio, la télé, la presse écrite et les réseaux sociaux n'aient répercuté les catastrophes écologiques qui frappent le monde. Fonte des glaciers au Groenland comme dans les Alpes, sécheresses à répétition et tout azimut, forêts réduites en cendres en Amazonie, en Afrique, en Sibérie, mais aussi dans le Midi... Serions-nous impuissants face au réchauffement climatique ? Pouvons-nous agir ici et maintenant pour contribuer au sauvetage de notre planète ? Oui, à condition que chacun s'investisse un tant soit peu ! **Commençons déjà par protéger le Bocage gâtinais** menacé au minimum par deux projets. L'un, annoncé en pleines vacances, concerne l'extension de la concession d'hydrocarbures de Nonville demandée par la société Bridgeoil : un non-sens écologique puisqu'il faut abandonner peu à peu les énergies fossiles responsables d'émissions de gaz à effet de serre. D'où **notre pétition** que vous pouvez encore signer. L'autre concerne le souhait de la société GSM de poursuivre l'exploitation de chailles (rognons de silex) sur 93,3 ha situés au nord de Lorrez-le-Bocage. En cas de feu vert, le carrier pourrait détruire tout ou partie de 60 ha de bois et de 33,3 ha de prairies et de bosquets, faisant ainsi fi du rôle vital que jouent les arbres. Nous vous tiendrons informés et ne resterons pas les bras croisés avec votre soutien qui nous est très précieux.

► **Fabiola Sustendal**

présidente d'Environnement Bocage Gâtinais

Nouvelle étape pour EBG

VINGT-SEPT : c'est le nombre d'années durant lesquelles Guy Largillière a assumé la présidence d'Environnement Bocage Gâtinais avec une connaissance solide du terrain et des dossiers, beaucoup de diplomatie et de volonté, plus un zeste d'humour toujours de bon aloi. Depuis trois ou quatre ans déjà, il répétait qu'il souhaitait passer le relais, mais pas simple de lui succéder.

Une même philosophie

Guy s'est donc efforcé d'élargir et de dynamiser le Conseil d'administration et lors de l'**Assemblée générale du 23 mars 2019**, il a annoncé qu'il quittait

le poste de président tout en restant un administrateur actif au sein de notre association. Merci à lui pour cet investissement sans faille. Il aura fallu deux Conseils d'administration, **le 24 avril et le 15 mai**, pour constituer le nouveau Bureau dont les actions s'inscriront dans le droit-fil de la philosophie portée par Guy Largillière avec le soutien des administrateurs et des adhérents.

Aux défis urgents que doit relever EBG et qui apparaissent dans les pages de ce numéro 50 s'ajoute celui du rajeunissement de l'association.

Cherche jeunes talents...

Vos compétences, vos idées, vos talents sont essentiels au regain de sa vitalité. Alors, n'hésitez plus : envoyez-nous un e-mail à ebg.gatinais@orange.fr pour participer à un Conseil d'administration, par exemple, ou pour discuter à bâtons rompus avec des membres de notre équipe. Même si vous n'avez que peu de temps à donner, vous ferez œuvre utile. Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

▮ La rédaction

Changement d'adresse

Attention ! EBG a changé d'adresse postale. Désormais, vous pouvez nous écrire... et nous envoyer votre chèque d'adhésion 2019 (quelques distraits ne l'ont pas encore fait, mais il n'est jamais trop tard) à

Environnement Bocage Gâtinais
1, place Gustave-Moufrond
77710 Treuzy-Levelay

Le Conseil d'administration 2019

compte 20 membres contre 21 l'an dernier. Les administrateurs sont issus de neuf communes du Bocage gâtinais.

Chevry-en-Sereine : Henri Doublier.

Dormelles : Pomme Aladenise, Jacques Breton, Guy Largillière.

Flagy : Jean-Jacques Delpoio, Théo Hennemann,

Jeannine Martin, Patrice Prin.

Lorrez-le-Bocage : Sylviane Delpech.

Montarlot : Josette Leclerc.

Treuzy-Levelay : Dominique Nanty.

Villemaréchal : Louis-Marie Barnier, Jeanne Brune, Bruno Picoche, Fabiola Sustendal, Stéphanie Treillet.

Ville-Saint-Jacques : Véronique Greillot.

Voulx : Françoise André, Serge Barrois, Claude Dupré.

L'élection du Bureau 2019

Réunis en Conseil le 15 mai dernier, les administrateurs d'EBG ont procédé à l'élection du Bureau qui se compose des membres suivants.

- ▶ **Présidente** : Fabiola Sustendal
- ▶ **Secrétaire** : Véronique Greillot
- ▶ **Secrétaire adjointe** : Dominique Nanty
- ▶ **Trésorière** : Jeanne Brune
- ▶ **Trésorière adjointe** : Josette Leclerc
- ▶ **Chargés de communication** : Théo Hennemann et Bruno Picoche

Retrouvez-nous au Festival Terre Avenir

LE 13^e FESTIVAL TERRE AVENIR aura lieu le samedi 7 et dimanche 8 septembre

prochain à Veneux-les-Sablons. Ouvert de 10 heures à 18 heures, gratuit comme d'habitude, il propose toujours plus de stands, d'ateliers, de jeux pour petits et grands qui ont un dénominateur commun : la protection de l'environnement.

En 2019, l'équipe du Smictom* de la région de Fontainebleau qui l'organise a décidé de mettre l'**accent sur la transition**. De quoi



nourrir les discussions toujours animées, notamment sur le stand d'EBG où l'on vous invitera à signer une pétition contre le projet de nouveaux forages d'hydrocarbures dans le sud Seine-et-Marne (voir page 5).

À noter, au menu du samedi, une conférence de Malise Maury (association Objectif Terre 77) intitulée « Pourquoi et comment s'harmoniser avec le rythme des saisons ? », et au menu du dimanche la projection de *La Terre vue du cœur*, un film de Iolande Cadrin-Rossignol avec Hubert Reeves et Frédéric Lenoir. ▮

* Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Fête des plantes à Cugny

Échanges fructueux sur notre stand



PAR UNE BELLE MATINÉE

ENSOLEILLÉE, jour de l'Ascension, le 30 mai dernier, nous nous sommes retrouvés à Cugny, près de La Genevraye. Ce petit hameau est vraiment superbe, isolé et situé en plein bois : une vraie bouffée de verdure. Pendant la fraîcheur du matin, nous avons monté notre nouveau barnum en un temps record sous l'œil averti de Guy Largillière. Il suffisait de poser tout simplement ce grand chapeau, de le mettre sur les pieds et de le tendre. Dix minutes, une géniale conception !

La biodiversité en danger

Le stand EBG avec ses panneaux d'informations (présentation de l'association, extension de carrière) a fait son effet. Pas mal de monde dès l'ouverture à 9 heures, mais principalement

des acheteurs de plantes. Vers 11 heures nous avons vu arriver Jeanne, Sylviane, Véronique et Dominique avec quelques bons sandwiches pour nous régaler : un petit encas à midi était très sympa. D'autres renforts sont arrivés vers 14 heures. Au total, huit administrateurs d'EBG ont répondu aux questions des visiteurs. Nombre d'entre eux souhaitaient comprendre pourquoi l'extension d'une carrière de chailles* sur le territoire de Lorrez-le-Bocage menacerait la biodiversité. Les discussions sur ce sujet sont donc allées bon train.

Restaurer le Pont Thierry ?

Reconnaissant sur un panneau la photo du Pont Thierry sur le Lunain, un habitant a suggéré qu'EBG le restaure. « J'ai joué là durant toute mon enfance, a-t-il raconté. Aujourd'hui, le pont s'effondre. Plusieurs grosses pierres sont tombées dans la rivière. C'est notre patrimoine local : il faut le sauver. » Et de proposer de venir avec son tractopelle pour les remettre en place. Une belle idée à concrétiser avec la participation d'autres associations locales et l'accord des autorités compétentes. On en reparlera.

▮ **Théo Hennemann**

* Rogrons de silex utilisés dans la fabrication du béton.



► Ça y est, EBG vous propose une balade automnale (et gratuite)

le samedi 19 octobre 2019 de dix heures à midi environ en compagnie d'un guide naturaliste de Seine-et-Marne environnement. Cette fois nous allons croiser le « Chemin de César » au pied des remparts de la vieille cité haut perchée de Château-Landon.

L'espace naturel sensible de la vallée a été aménagé depuis deux ans sur les bords ombragés du Fusain, petite rivière qui coule en bas de la ville et se jette dans le Loing. La promenade commence dans le magnifique parc de la Tabarderie, se poursuit sous des arbres sur des platelages (chemins surélevés de planches de bois) et nous permet de découvrir une nature très variée : oiseaux aquatiques, libellules rares et une grande variété de plantes qui caractérisent cette zone humide.

Si le temps nous est favorable, nous déjeunerons dans le parc. N'oubliez pas d'amener votre repas. Nous serons heureux de vous accueillir dans ces beaux lieux !

EN PRATIQUE

Rendez-vous un peu avant dix heures sur le parking situé à l'entrée du parc de la Tabarderie, rue de la Cave-Calot.

L'itinéraire est simple. Allez à Souppes-sur-Loing. Dans Souppes, prenez la D 43 en direction de Château-Landon. Cette route passe par Néronville.

Juste après le panneau indiquant l'entrée de Château-Landon, tournez à gauche vers le parc de la Tabarderie (petit panneau). Le parking gratuit se trouve à quelque 200 mètres à droite. ▮ **T.H.**

MORET-LOING-ET-ORVANNE

Un projet de PLU qui doit être plus respectueux de l'environnement

LE PLU DE MORET-LOING-ET-ORVANNE (MLO) est en cours d'élaboration. Curieusement, le PLU de Veneux-les-Sablons a été disjoint de celui des autres communes déléguées (Écuilles, Épisy, Montarlot, Moret-sur-Loing). Nous demandons qu'un seul PLU soit disponible pour la commune MLO.

Des zones polluées et défigurées

Voici nos premières remarques. **À la périphérie de Moret-sur-Loing**, nous constatons que de

nombreux champs et jardins classés en zone N ont été transformés en dépôts de détritiques et matériaux divers ! C'est le cas, par exemple, de l'espace situé entre la D 606 et le quartier des Coulumières-Collège Sisley.

La zone du bois Roussigny, de la Vallée du Cygne, du Chêne Rond, est située entre l'espace naturel sensible de Sorques, le Loing et la D 606. Cette zone verte, classée en grande partie « forêt de protection » est aussi polluée et défigurée. Or, pour les grands animaux de la faune sauvage, elle est un lieu de passage. Les oiseaux migrateurs s'y arrêtent également.

Plusieurs propriétés construites en bordure du



pour lui transmettre nos remarques orales et par écrit sur les principaux thèmes suivants.

- **Le classement de la vallée de l'Orvanne.** Bien pris en compte malgré quelques entorses.
- **La réserve biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais.** Son périmètre inclut Dormelles mais ne nous est pas paru mentionné ?
- **Les opérations d'aménagement et de**

Loing et de la forêt domaniale de Fontainebleau sont entourées de terrains clôturés avec du barbelé, ce qui engendre des blessures pour les grands animaux lors de leur passage.

Dans l'ensemble, **les autres communes de MLO ne font pas l'objet de tels constats.**

En guise de conclusion provisoire, nous souhaitons que le PLU prenne bien en compte les nombreux problèmes environnementaux signalés. Nous espérons aussi qu'il favorisera la création d'un environnement remarquable, y compris sur le plan architectural. Cela entraînera de nouvelles relations intergénérationnelles de qualité ainsi qu'une valorisation du commerce local et des activités touristiques.

▮ **Jean-Claude Beauregard**

DORMELLES

Les remarques d'EBG sur le PLU

PAR DÉLIBÉRATION du 29 septembre 2015, le Conseil municipal a décidé d'élaborer un plan local d'urbanisme (PLU). EBG a participé aux réunions des personnes publiques associées (PPA) et aux réunions publiques. Nous avons donné un avis succinct comme PPA.

L'enquête publique s'est déroulée du 18 avril au 23 mai 2019. Nous avons rencontré le commissaire enquêteur en mairie le 23 mai 2019

programmation. Les « lotissements » prévus devront « maintenir l'identité rurale du paysage bâti de la commune » comme le prescrit le projet d'aménagement et de développement durables.

● **Les zones humides et les mares.** La réhabilitation du sentier de la Mare aux Loups serait-elle souhaitable ?

● **L'absence de schéma de cohérence territoriale approuvé.** Conduira-t-elle à une révision du PLU ?

Le commissaire enquêteur doit donner son avis avant l'approbation du Conseil municipal.

▮ **Guy Largillière**

SUD SEINE-ET-MARNE

Pierre Rabhi invité du GENE

SALLE COMBLE en ce samedi 4 mai 2019 à la salle des fêtes de Saint-Pierre-les-Nemours. Et pour cause. Le GENE⁽¹⁾ accueillait le renommé paysan-essayiste-philosophe, pionnier du bio, Pierre Rabhi, pour une conférence débat d'environ 2 h 30. Après avoir retracé les événements marquants de sa vie, il a mis en exergue une situation dramatique dans notre monde qui accorde « un budget de la mort » (exemple : l'armement) beaucoup plus important que « le budget de la vie » (exemple : les aides à l'installation de petites fermes).

Il nous a ensuite encouragés à « réinvestir nos territoires » en « redevenant fiers de ce que l'on est », à développer des liens et lieux de proximité, des solutions positives locales, à connecter les enfants à la réalité des travaux manuels et à retrouver « la magie des mains ».

On peut noter les questions de jeunes participants (mères de famille, étudiants) sur l'avenir des futures générations. Pierre Rabhi les a invités à être vigilants sur des dispositifs qu'il nomme « *écologie à court terme* » et qui ne sont qu'une « *véritable fumisterie* ».

« *Je crois faire le maximum au quotidien pour contribuer à préserver la planète*, a déclaré un

jeune homme, *mais ça ne suffit pas. Que recommandez-vous pour que l'écologie et l'environnement soient au cœur des actions gouvernementales ?* » À cette interrogation, Pierre Rabhi n'a formulé qu'une réponse philosophique : « *Avec l'amour tout peut arriver* ». L'on sait qu'il promeut une écologie à distance des politiques⁽²⁾ de type « réenchanter le monde avec la spiritualité ». Il tend à refuser une structuration collective pourtant nécessaire face à l'urgence climatique. ▮ **Dominique Nanty**

(1) Groupement écologique de Nemours et des environs.

(2) Voir l'article de Jean-Baptiste Malet - Le système Pierre Rabhi - paru en août 2018 dans *Le monde diplomatique* : <https://www.mondediplomatique.fr/2018/08/MALET/58981>.

SIX COMMUNES MENACÉES

Non à de nouveaux forages d'hydrocarbures

EBG A DONNÉ L'ALERTE sur sa page Facebook début août : la société Bridgeoil qui exploite depuis 2012 une concession de mines d'hydrocarbures (pétrole, gaz) à Nonville, projetée de l'étendre sur les territoires de **Nonville, La Genevraye, Nanteau-sur-Lunain, Treuzy-Levelay, Villemaréchal et Villemer**. Cette demande est soumise à une **enquête publique du 19 août au 20 septembre 2019**.

L'annonce légale est parue le 29 juillet dans *La République de Seine-et-Marne*, en plein été ! La plupart des habitants risquaient de ne pas être au courant. Premier réflexe d'EBG : tenter de les informer et les inciter à réagir.

Réactions en chaîne

Notre association s'oppose à ce projet. L'utilisation des hydrocarbures contribue au réchauffement climatique. Il faut agir vite pour limiter la hausse de la température mondiale à 2°C d'ici à fin 2100. La loi Hulot votée en décembre 2017 met fin à la recherche et à l'exploitation des hydrocarbures. La France s'est engagée à

atteindre zéro émission de gaz à effet de serre en 2050. Il est urgent d'appliquer ces textes.

L'information publiée sur Facebook a entraîné des réactions en chaîne : une enquête parue le 19 août dans *La REP* et nombre de partages sur les réseaux sociaux locaux. Dans la foulée, EBG a lancé une pétition qu'elle a fait signer sur son stand au vide-grenier de Villemaréchal le dimanche 25 août. Bilan de cette première opération : une centaine de signatures et autant d'encouragements qui font chaud au cœur. Ce même week-end, il a mis la pétition en ligne sur change.org. On ne s'arrête pas en si bon chemin ! Notre pétition circule au forum des associations à Montereau le samedi 7 septembre sur le stand de France Nature Environnement Seine-et-Marne et au **Festival Terre Avenir de Veneux-les-Sablons le week-end du 7 et 8 septembre** (voir p.3). D'autres rendez-vous seront organisés d'ici au 17 septembre, date à laquelle les signatures seront comptabilisées. Le jeudi 19 septembre, EBG remettra la pétition avec un courrier argumenté au commissaire enquêteur lors de son dernier rendez-vous avec le public à La Genevraye.

Que cela ne vous empêche pas d'exprimer votre désaccord avec le projet de Bridgeoil sur www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques ou/et de rencontrer le commissaire enquêteur qui tiendra encore une permanence dans les mairies de Nanteau-sur-Lunain le vendredi 13 septembre de 9h à 12h, de Treuzy-Levelay le mardi 17 de 13h à 16h et de La Genevraye le jeudi 19 de 16h30 à 19h.

► **Guy Largillière et Fabiola Sustendal**

**VILLEMER**

Un PLU plein de bon sens

L'ENQUÊTE PUBLIQUE sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de Villemer a eu lieu du **16 avril au 17 mai 2019**. Ce PLU est frappé au coin du bon sens. En voici les principaux objectifs.

- **Préserver les terres agricoles de toute urbanisation.**
- **Empêcher l'extension de l'urbanisation** aussi bien du village lui-même que des hameaux qui en dépendent. Pour ce faire, augmenter, si nécessaire, la densité de l'habitat uniquement dans les parties déjà construites. En ce qui concerne le cœur du village, il pourrait être nécessaire d'augmenter un peu la hauteur des bâtiments à édifier.
- **Conserver les parties boisées.**

L'ambition de ce plan est donc de préserver la ruralité des lieux, leur tranquillité et de maintenir pour les habitants un cadre de vie agréable et champêtre. ► **Jean-Claude Larssonneur**

Autres PLU

■ **Blennes.** – Lors de l'enquête publique du printemps dernier, EBG a précisé qu'il n'avait aucune remarque à formuler.

■ **Noisy-Rudignon** – L'enquête publique se déroule du **2 septembre au 5 octobre**. Le dossier est consultable en mairie ou sur www.noisy-rudignon.fr. Chacun peut donner son avis y compris par courrier électronique (mairie.noisy-rudignon.enqueteplu@orange.fr).



CHEVRY-EN-SEREINE

En route vers la transition énergétique

En 2019, Chevry-en-Sereine a reçu le diplôme de l'engagement pour la transition énergétique. Ce diplôme est décerné pour la première fois cette année et vise à encourager douze petites communes de Seine-et-Marne. Il est attribué par le Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM). Zoom sur les actions menées par ce village très volontaire.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix et à l'épuisement des ressources. Elle répond aux impératifs de la protection de l'environnement.

Cette distinction décernée par le SDESM fait suite à d'autres récompenses reçues par cette commune de 528 habitants et notamment le label « Terre saine – commune sans pesticides » et le trophée Zéro phyt'eau attribué en 2013. Un peu partout dans le village des panneaux rappellent que la commune n'utilise aucun produit chimique, notamment pour désherber et incite les habitants à en faire autant.

Des initiatives économiques et pédagogiques

Depuis 2008, de nombreuses actions ont été mises en œuvre pour participer à cette transition énergétique et rendre le cadre de vie plus attractif.

- Chevry a investi dans l'achat d'un

véhicule de service électrique.

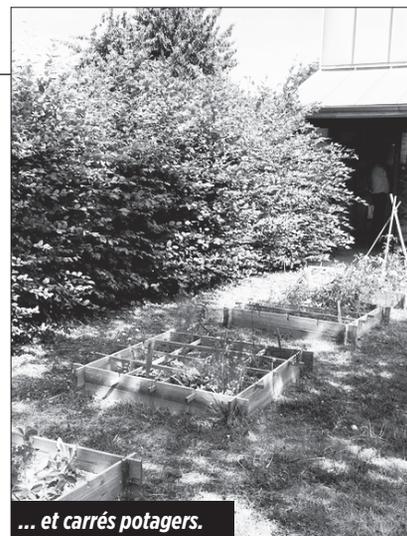
- L'éclairage public a été remplacé par des systèmes à LED ; certains ne s'allument que lorsqu'ils détectent un passage et les lumières sont éteintes de 23 heures à 5 heures.

- De gros travaux de rénovation et d'isolation ont été entrepris au fil des années sur les bâtiments communaux (école, mairie, logement) : remplacement d'huissieries, isolation, chauffage.

- Le cimetière est désherbé de manière sélective et manuellement, certaines espèces restent en place et fleurissent, des plantes couvre-sol ont été installées et les allées principales ont été recouvertes d'une couche épaisse de gravillons.



Le maire de Chevry-en-Sereine, Jean-Claude Tournier, précise : « Depuis que les travaux ont été entrepris, la facture énergétique de la commune n'a pas augmenté malgré la hausse du prix de l'électricité. Les employés communaux ont suivi des formations pour organiser leur travail différemment. Par ailleurs, les travaux sont réalisés petit à petit et bénéficient de subventions importantes de



différents organismes préservant ainsi le budget communal. »

Sensibiliser les particuliers et les agriculteurs

Cette démarche valorise naturellement l'image de Chevry-en-Sereine et de ses neuf hameaux. Des aides existent aussi pour les particuliers auprès de la Communauté de communes du pays de Montereau, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ainsi que du département de Seine-et-Marne. Mais la recherche des financements, la mise en place des dossiers, l'organisation des travaux représentent un travail conséquent pour l'équipe municipale.

La commune encourage les projets « nature » de l'école primaire.

Cette année, la classe de CM1-CM2 a gagné le concours « classes de glace » dont le thème est l'impact des activités humaines sur le climat. Ils ont passé trois jours à Chamonix pour admirer le paysage et pour prendre conscience du réchauffement climatique. En outre les élèves cultivent un petit jardin avec des légumes, des plantes aromatiques et des fleurs. Ils ont également réalisé des hôtels à insectes. Il reste à convaincre les agriculteurs de se diriger vers une agriculture biologique, de mettre en place de nouvelles cultures et de nouvelles méthodes respectant l'environnement. La filière chanvre, une plante rustique, est une piste à étudier dans le Bocage gâtinais.

► **Véronique Greillot**

FLAGY, NOISY-RUDIGNON, PALEY,
VILLE-SAINT-JACQUES, VOULX...

Zéro phyto : on y est presque !

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2017, il n'est plus possible pour l'État, les établissements publics et les collectivités de faire usage de produits phytosanitaires pour l'entretien de la voirie, des espaces verts, promenades et forêts.

Le département de Seine-et-Marne et l'association Aqual'Yonne ont mis en place des actions afin d'accompagner les communes vers le « zéro phyto ». Après un diagnostic des pratiques communales, une formation a été proposée aux élus et aux agents, ainsi qu'un protocole de réduction des pesticides. Puis un suivi annuel a été mis en place avec la possibilité d'obtenir un accompagnement financier. Depuis 2013, le trophée Zéro phyt'eau s'intègre dans les actions de prévention des pollutions des milieux aquatiques par les pesticides du Plan départemental de l'eau.

Parmi les communes qui ont reçu le label en 2019, on trouve Flagy, Noisy-Rudignon, Paley, Ville-Saint-Jacques, Voulx et Chatenay-sur-Seine. Elles viennent rejoindre les **266 communes de Seine-et-Marne qui n'utilisent plus ni herbicides, ni fongicides, ni insecticides** depuis au moins deux ans.

On estime à plus de 35 tonnes la quantité de pesticides non épanchés depuis la signature du premier Plan départemental de l'eau en 2007. Désormais, 97 % des communes

seine-et-marnaises sont engagées dans une démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires. **► V.G.**



ESMANS

Le projet de PLU soumis à une évaluation environnementale

LA MISSION RÉGIONALE d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France a décidé le 23 mars 2019 de soumettre la révision du plan local d'urbanisme (PLU) d'Esmans à une évaluation environnementale.

En effet, le projet de PLU prévoit notamment de développer des activités commerciales, artisanales, de services et de logistique sur 67 hectares de terres agricoles.

La MRAe estime que ce territoire est concerné par de nombreux enjeux

environnementaux. Ainsi, la trame bleue et verte doit être protégée. La pointe nord de l'espace en question est située dans une zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux, entre deux entités du site Natura 2000. Les zones humides dont l'existence est avérée ou probable doivent être préservées.

La remontée de nappes et le ruissellement pluvial risquent de se produire vu les surfaces importantes qui seraient urbanisées.

Les déplacements routiers, les nuisances sonores et la pollution atmosphérique pourraient s'intensifier dans un secteur déjà impacté par certaines problématiques. Telles sont quelques-unes des remarques écrites de la MRAe. Notre association y est très sensible et sera vigilante sur l'évolution de ce dossier. **►**

DORMELLES

18^e marché bio au Bois Piget

QUICONQUE s'est rendu une fois au marché bio du Bocage gâtinais ne

manque pas le rendez-vous suivant. Cette année, la 18^e édition de cet événement aura lieu le **dimanche 15 septembre de 10 heures à 18 heures**, à la Ferme du Bois Piget à



Dormelles, chez Sabrina et Gilles Derosin.

Ces deux pionniers de l'agriculture bio dans le sud Seine-et-Marne font entre autres des pains dont l'odeur émuillonne aussitôt les papilles. Ils accueilleront plusieurs producteurs bio de qualité : de quoi remplir votre panier et engager des discussions intéressantes.

Orchestré par le GENE (Groupement écologique de Nemours et des environs), le marché bio propose diverses animations, une librairie écologique et une conférence animée par le docteur vétérinaire homéopathe, Paul Polis. **►**

THOURY-FERROTTE

Label « Terre saine »

LE PRINTEMPS DERNIER, 110 communes, dont Thoury-Ferrottes, ont reçu le label « Terre saine » décerné par le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'Agence française pour la biodiversité. Cette distinction « récompense les efforts de notre commune pour une gestion raisonnée de nos espaces verts », s'est réjoui le maire de Thoury-Ferrottes, Yves Roy. **►**



Plaidoyer pour les arbres



Les arbres ont de formidables talents pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver la biodiversité.

Plusieurs études scientifiques récentes en apportent la preuve.

DANS SON RAPPORT PUBLIÉ LE 8 AOÛT 2019, le Groupe international d'experts sur le changement climatique (Giec) insiste sur le rôle essentiel des arbres qui sont capables de capturer quelque 29 % des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Pas étonnant que certains pays se lancent dans des programmes de reforestation dont les objectifs chiffrés sont faramineux. En 2017, l'Inde avait réussi le tour de force de planter 66 millions d'arbres... en douze heures avec l'aide de 1,5 million de volontaires. En février dernier, l'Australie a annoncé vouloir planter un milliard d'arbres d'ici à 2050. En juillet, le Pakistan a déclaré son intention de planter 66 millions d'arbres d'ici à 2023 (liste non exhaustive).

Une « fièvre verte » que l'on souhaite de

plus en plus contagieuse face à la catastrophe climatique en cours et que certains responsables politiques n'hésitent pas à amplifier. Ainsi, le président du Brésil, Jair Bolsonaro, donne son feu vert pour continuer de mutiler la forêt d'Amazonie, ce poumon de la planète dont la superficie a déjà été réduite de 20 %.

Les scientifiques sont pourtant formels : il nous reste très peu de temps pour freiner le réchauffement climatique et, dans ce combat, les arbres sont nos alliés numéro un. Et s'il faut miser sur la reforestation, il faut déjà commencer par ne pas détruire nos bois et nos bosquets.

Or, dans notre Bocage gâtinais, la société GSM projette une extension de carrière de chailles⁽¹⁾ sur la pointe nord du territoire de Lorrez-le-Bocage. Si ce projet aboutissait, il pourrait entraîner la destruction de tout ou partie d'une zone naturelle de 93,3 hectares : 60 hectares de bois et 33,3 hectares de prairies rythmées par des haies et des bosquets. Le

plan local d'urbanisme de Lorrez-le-Bocage⁽²⁾ prévoit hélas d'autoriser l'exploitation de chailles sur cette zone ; il vient d'être validé en mai dernier. Bien sûr, la demande d'extension de la carrière fera l'objet d'une enquête publique et chacun pourra alors donner son avis. EBG vous alertera en temps et en heure.

▮ Fabiola Sustendal

DES REFUGES POUR LES ANIMAUX ET LES PLANTES

Forêts, bois, haies champêtres abritent une grande variété d'espèces animales et végétales. C'est

pourquoi ils jouent un rôle primordial dans la préservation de la biodiversité. Même les arbres morts sont utiles à la vie puisqu'ils servent d'hôtels-restaurants pour nombre d'animaux. Ils hébergent près de 25 % de la biodiversité, note l'Office national des forêts (ONF) qui conserve d'ailleurs au minimum un arbre mort par hectare. ▮

(1) Rognons de silex utilisés après concassage à La Grande-Paroisse pour fabriquer du béton ou réhabiliter les routes.

(2) Voir EBG infos 46, 47, 48 et 49.

QUATRE MILLE MILLIARDS DE CHAMPIONS

La planète compte 3 000 milliards d'arbres, précise une étude de biologistes parue le 4 juillet dernier dans la prestigieuse revue *Science*, ce qui représente 422 arbres par habitant. Nos alliés les arbres ont ainsi emprisonné 400 gigatonnes de gaz à effet de serre (GES).

Grâce à la photosynthèse, ils captent le gaz carbonique (CO₂) de l'atmosphère et rejettent de l'oxygène (O₂) indispensable à la vie. En replantant 1 000 milliards d'arbres d'ici à 2050, comme le préconisent les chercheurs, l'atmosphère serait débarrassée de centaines de gigatonnes de GES. Voilà qui annulerait dix ans d'émissions néfastes provoquées par les humains.

Le jeu en vaut la chandelle vu qu'il y a assez d'espace sur Terre pour accueillir les nouveaux venus dans les parcs, forêts et terres à l'abandon. C'est d'ailleurs le but que s'est fixé WWF avec sa campagne baptisée *Trillion Trees*. Il s'agit bien de mettre le holà à la déforestation et de replanter massivement. Place aux champions qui pourraient « permettre de relever les deux plus grands défis de notre époque : le changement climatique et la perte de biodiversité », martèle le biologiste Thomas Crowther, l'un des auteurs de l'étude publiée par *Science*. ▮



PARASOLS,
BRUMISATEURS,
FILTRES À EAU ET
PARAVENTS

Utile à rappeler :
en période
de canicule, les
arbres sont une
source de

fraîcheur pour les êtres humains comme pour les animaux. Ils font office de brumisateurs, en quelque sorte, parce qu'ils transpirent et rejettent donc de l'eau dans l'air sous forme de vapeur. Cette eau, ils en absorbent une partie par leurs feuilles et leurs racines quand la pluie tombe. L'excédent s'infiltre dans le sol et remplit les nappes phréatiques.

Autre bienfait : **les arbres et leurs racines empêchent l'érosion des sols et les glissements de terrain.** Plusieurs communes du Bocage gâtinais l'ont bien compris et ont décidé de planter des haies champêtres composées d'essences locales avec l'aide de bénévoles. Exemples réussis à Chevry-en-Seraine, Thoury-Ferrottes et Vaux-sur-Lunain, entre autres. Cerise sur le gâteau : les haies réduisent aussi les effets du vent. ▀

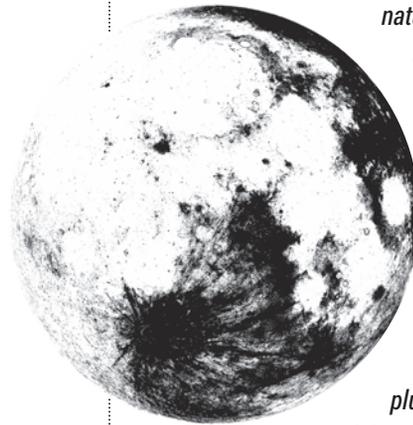
Sources : Centre international de recherche agronomique pour le développement ; www.foreccast.eu ; www.futura-sciences.com ; www.lemonde.fr ; *Liaison* n°179 (FNE Île-de-France) ; *Libération* 9/08/19 ; La gestion durable des forêts publiques, 2014, Office national des forêts.



Dessin au fusain de Jean-Paul Proix (forêt de Fontainebleau)

De la lune à la terre... ou les origines de la lune

IL Y AVAIT, IL Y A FORT LONGTEMPS, une belle nature qui rayonnait. Elle était si belle que des poètes s'en inspiraient. Si belle que des artistes la représentaient. Les hommes qui y vivaient la vénéraient dans toutes les cultures. Cette nature si belle avait donné aux hommes ce qu'elle possédait. Ils avaient pu s'en nourrir des siècles durant. Cette nourriture les avait fait grandir. Devenus forts, ils souhaitèrent que cette nature nourricière leur donne aussi ce qu'elle possédait dans ses entrailles. Elle leur donna du charbon, du pétrole et des matériaux précieux.



POUR LA REMERCIER les hommes décidèrent de la protéger par des lois et des règlements. Ils proclamèrent ces lois bien fort pour que la nature les entende. Elle offrit aux hommes de plus en plus de ses richesses. Ceux-ci en firent leurs leurs. Plus la nature donnait, plus les hommes étaient riches. Occupés par la richesse, par la recherche de moyens pour la faire grandir encore, les hommes oublièrent les lois et les règlements. Ils les oublièrent ou ne voulurent plus se donner la peine de les appliquer. Finalement cette nature n'avait jamais rien demandé et donnait toujours. Autant se servir.

Alors que la nature déversait dans les citernes des hommes des flots de pétrole et de matériaux précieux, ceux-ci déversaient à sa surface tout ce dont ils ne voulaient plus. Alors que les règlements l'interdisaient, certains d'entre eux encombraient ses bois de déchets. Ses vallons de mauvaises choses. Ses rivières de liquides destructeurs. Ses océans de rejets de leurs industries. Pour les hommes, il y avait de la place, alors pourquoi se donner la peine d'appliquer la loi ? On vit même de vilaines choses abandonnées à quelques centaines de mètres de lieux que les lois avaient prévus pour justement recycler ces objets.

UN MATIN, la nature, voyant cela, devint très triste. Elle se mit à pleurer. Vraiment elle avait l'impression de ne servir à rien. Elle donnait tout depuis des siècles sans obtenir le respect des hommes qu'elle avait fait grandir. Son état s'aggrava de jour en jour. Rien n'était très visible mais la nature sombrait dans une grande dépression...

Les hommes s'apercevant tout de même de quelques changements, se sont réunis et ont pris de grandes décisions... Puis, occupés par leurs activités, ils ne changèrent toujours pas leurs habitudes.

La nature, ensuite, devint de plus en plus petite. Son sol, vidé de ce qu'elle donnait aux hommes, se mit à rétrécir. Puis elle devint aride et inhabitable.

Finalement les hommes la quittèrent pour un autre lieu.

Ils ont donné un nom à l'ancienne nature qu'ils avaient détruite. Maintenant on l'appelle la LUNE. ▀ Jean-Pierre Gascuel

NONVILLE

Du grand splash⁽¹⁾ au vin bio



Patrick Féliot



Au château de Nonville, le site de l'ancien Famiparc a été repris en 2016 par Patrick Féliot. Le parking a cédé la place à sept hectares de vignes, promesse des premiers vins bio du Bocage gâtinais.

NOUS SOMMES ACCUEILLIS de façon sympathique par le propriétaire des lieux qui nous propose d'échanger dans un joli bâtiment restauré ressemblant à une vieille serre. Nous apprenons qu'il s'agit de l'ancien chenil !

« J'étais patron d'une PME à Paris et je voulais changer de métier, faire du vin... parce que j'aime le vin, raconte Patrick Féliot. La viticulture étant de nouveau autorisée en Île-de-France, je cherchais un territoire pour me lancer dans cette

activité. J'ai contacté la Safer⁽²⁾ qui m'a suggéré d'aller voir à Nonville un parc d'attractions abandonné depuis cinq ans. »

Une terre de qualité

Le domaine de 39 hectares rebaptisé Le Clos de Nonville accueille sept hectares de vignes : deux plantés l'an dernier et cinq cette année. Il a été possible de l'exploiter tout de suite en bio car les terres n'ont jamais été traitées : un véritable atout. Les pieds de vignes, impeccables



ment alignés, ont exigé d'être arrosés un par un. « Ici, la terre est très calcaire et les vignes sont orientées au sud-ouest avec un bois en haut du coteau qui les protège bien. Pour le vin blanc, j'ai choisi du Chardonnay et du Sauvignon. Pour le vin rouge, du Pinot noir. Mais il faudra patienter trois ans avant de déguster la première bouteille ! »

En attendant cette première dégustation, le vigneron fait aussi de la culture maraîchère. Après l'entrée principale du château, sur la gauche, poussent désormais navets, radis, courges, courgettes, tomates dans un potager d'environ 6 000 m² et de jolis fruitiers (poiriers, abricotiers, pruniers...).

Gel, limaces et rats taupiers

« Quand je suis arrivé, ce terrain était envahi de ronces. On a rempli jusqu'à neuf semi-remorques de ferrailles et de saletés, se souvient-il. Nous avons lancé un potager bio car la demande en légumes de qualité est de plus en plus forte. Nous avons choisi des variétés rares. Au début, la commercialisation s'est concentrée à Paris. Aujourd'hui, les distributeurs locaux s'adressent à nous et nous commençons à livrer les restaurants de la région comme Le Divin à Montigny-sur-Loing, mais notre production n'est pas assez variée pour satisfaire les attentes d'une Amap. »

Cette année, le gel a détruit une partie des plantations maraîchères et il a fallu à nouveau semer. Puis, ce sont les limaces et les rats taupiers qui ont fait des ravages. Pas facile de s'en débarrasser quand on travaille en bio, mais hors de question de recourir à des produits phytosanitaires. Patrick Féliot redoute aussi les sangliers qui fréquentent les bois humides derrière le bief du Lunain. Il a donc installé un haut grillage pour les dissuader de venir « labourer » le potager.

Esprit d'entraide

Puis, il nous entraîne vers les vignes. Nous empruntons une longue allée bordée de

tilleuls : une aubaine pour les abeilles et pour un apiculteur des environs à qui le propriétaire a permis d'installer une trentaine de ruches. L'esprit d'entraide est essentiel pour Patrick Féliot qui apprécie aussi que son voisin du club hippique lui apporte du fumier de cheval, un engrais naturel, et lui donne des coups de main. De quoi compenser l'importante charge administrative à laquelle il a dû faire face au moment de son installation.

« J'ai reçu plus de douze organismes comme Eau de Paris, la Police de l'eau, le Centre régional de la propriété forestière qui m'a d'ailleurs donné de bons conseils. Mais je ne m'attendais pas à autant de visites, cela prenait beaucoup de temps, dit-il. En France, la viticulture est un secteur très cadré. »

« Bien sûr, j'ai embauché un chef de cultures qui habite ici et un saisonnier pour la tonte, entre autres. La difficulté, c'est de recruter. Quand je publie une petite annonce, je peux m'estimer heureux... si je reçois une seule candidature. »

Pour le vin, restera à investir dans la construction du chaix. Patrick Féliot nourrit aussi un projet de chambres d'hôtes.

► Dominique Nanty

(1) Toboggan aquatique à Famiparc. (2) Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

La place du bio dans l'agriculture

6,5 % des terres agricoles françaises sont cultivées en bio. L'objectif fixé par Emmanuel Macron est d'atteindre 15 % d'ici à 2022. En Île-de-France, l'an dernier, les surfaces dédiées à l'agriculture biologique ont progressé de 30 %.

Source : Courrier International.



Clothilde Perriard

MONTARLOT Les Beaux Ares du Furieux Temps

C'est sur une parcelle nommée Le Furieux Temps – à la sortie de Montarlot – que Clothilde Perriard a installé les serres maraîchères des Beaux Ares. Histoire d'une aventurière qui a fait le grand écart entre la vie de bureau et la vie en bio.

CLOTHILDE PERRIARD travaillait à Paris, enfermée dans un bureau, le nez sur son ordinateur, et passait quatre heures quotidiennes dans les transports. Elle décide un jour de changer de vie et s'inscrit à une formation de maraîchage. Après un an de formation et deux ans auprès d'un maraîcher, elle se lance et crée sa propre exploitation. Après de longues recherches elle repère un terrain suffisamment grand, pas trop loin d'un centre urbain, et surtout une terre saine et riche qui lui permettra de cultiver des légumes bio en respectant le rythme des saisons. Cette parcelle, Clothilde la trouve à la sortie de Montarlot sur la petite route qui mène à Écuelles. Elle n'a pas été cultivée depuis de nombreuses années, la terre est riche et non polluée.

Avec l'aide des coccinelles

Dès la fin 2018, elle commence à préparer des plants. Puis, elle installe des serres pour les protéger notamment des vents qui soufflent sur cette parcelle. Aujourd'hui les plantes ont grandi et les premières tomates se forment, entourées de courgettes, poivrons, piments, melons, pastèques. Fleurs et plantes aromatiques sont aussi présentes pour attirer

les insectes et assurer un équilibre naturel afin d'aider les plants à se développer.

Le jour de ma visite, Clothilde était inquiète car les pucerons étaient fort nombreux sur les tomates et certains pieds commençaient à dépérir. Heureusement une colonie de coccinelles commençait à s'installer et permettrait de diminuer le nombre de pucerons. Et de me montrer les deux sortes de larves de ces charmants insectes. Début août, la production de légumes était importante. Hélas, la chaleur et surtout la sécheresse avaient détruit certaines fleurs qui ne viendraient pas à maturité. Par ailleurs, certains plants n'avaient donné que des fleurs mâles et ne produiraient donc pas.

Aujourd'hui l'exploitation ne peut pas ouvrir au public car il faut construire un bâtiment pour accueillir la clientèle. Par conséquent, la production est vendue à l'Amap* des deux rives à Écuelles. Les Beaux Ares proposent trois sortes de paniers à 10 €, 15 € ou 20 €. Clothilde aime le contact avec les acheteurs et avec les autres exploitants. La distribution a lieu le jeudi de 19h45 à 20h30 à la Salle de la Cateline, 10, rue de la Cateline. Vous pouvez joindre l'Amap à l'adresse suivante : contact@amap-des-deux-rives.fr

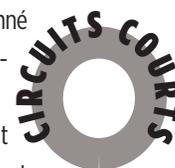
Un éventail de projets

La culture est un métier difficile surtout pour une novice mais les plus gros soucis sont plutôt d'ordre administratif. Il faut en effet nombre d'autorisations, des permis de construire et beaucoup de temps pour remplir les dossiers, les adresser à la bonne institution, expliquer son projet aux administrations. Cela demande une certaine énergie.

Clothilde fait face à tout cela et envisage même de créer des emplois. Elle aimerait développer ses cultures, ouvrir la vente aux particuliers sur place et créer un laboratoire de transformation pour ses légumes (soupes, jus, purées). Elle envisage de planter un verger et d'élever des poules afin d'avoir un ensemble de production équilibré et cohérent.

► Véronique Greillot

* Association pour le maintien de l'agriculture paysanne de proximité.



La méthanisation disséquée

Après-midi d'échanges sur les projets de méthanisation, organisée à Paris le 27 mai par France Nature Environnement (FNE) à laquelle adhère EBG. Notre association tenait à honorer ce rendez-vous d'autant plus qu'une usine de méthanisation est prévue à Écuelles*.

LA RÉUNION A RASSEMBLÉ PLUS DE VINGT PERSONNES.

Règle du jeu : chacun décrivait le projet de méthanisation le plus proche de chez lui afin d'en faire ressortir les aspects positifs et négatifs. Le tour de table a fait émerger plusieurs thématiques. Les projets sont très différents les uns des autres.

Leur taille et leurs objectifs

Le recyclage de déchets agricoles au sein d'une exploitation agricole ou le développement du marché du biogaz par de grandes entreprises comme Engie n'ont rien en commun. Les centrales agricoles respectent plus souvent les règles. En Bretagne, où se développent d'énormes exploitations de bétail, la méthanisation devient industrielle. Les avis formulés lors des enquêtes publiques sont contournés et des dérogations accordées par les préfetures. Les autorisations ne sont pas obligatoires en dessous d'un certain plancher, un enregistrement permet l'agrandissement.

La méthanisation qui pose problème, en Seine-et-Marne par exemple, est celle qui tend à doubler les projets de production d'énergie. Pour ceux-ci, pas d'autorisation, seulement un enregistrement, pour des quantités de 36 000 tonnes à épandre, **en contradiction avec la loi sur l'eau**. On constate des problèmes de pollution, des odeurs désagréables et l'absence de traitement des déchets.

D'autres projets respectent les procédures de consultations, acceptent le suivi par des représentants de FNE ou leurs propositions. D'autres encore, soucieux d'apporter un engrais biologique vivant, recourent à des cultures d'herbes empiétant sur des terres qui auraient pu être dédiées à des cultures vivrières.

La nature des intrants

Les intrants ne sont pas toujours constitués des mêmes types de déchets et sont régis par des règles différentes. Selon la taille de la centrale, leur quantité diffère ainsi que leur gestion, leur tri, leur traitement et les contrôles à effectuer. Ces facteurs déterminent la qualité des digestats, les risques de pollution, **les contraintes environnementales**, les conséquences pour les sols sur lesquels ils sont répandus. Correspondent-ils aux besoins de restauration des sols agricoles après des années de traitements chimiques ? Leur apportent-ils la matière organique fraîche qui leur est nécessaire ? Ou leur apportent-ils au mieux l'équivalent des apports en carbone, azote, potassium, comme des engrais chimiques ?

La taille et le développement exponentiel des centrales de méthanisation, avec d'énormes quantités de digestats à épandre, font craindre à certains que l'on soit loin de la promotion d'une agriculture bio et que l'enjeu soit finalement de

produire de l'énergie a priori écologique. Des risques sérieux existeraient concernant la qualité des digestats, la pollution de l'air et de l'eau. Le bilan environnemental et celui des émanations de carbone devraient faire l'objet d'études approfondies avant de se prononcer sur le développement de la **production du biogaz à grande échelle**. Trois groupes ont alors discuté de façon plus approfondie sur ces thèmes.

Sur les intrants et l'épandage

La qualité des intrants est remise en cause lorsqu'ils contiennent des emballages de restauration collective, des boues de station d'épuration, des produits vétérinaires, des déchets d'abattoirs. Leur traitement, obligatoire en aval, n'est pas toujours effectué. L'épandage, lui, devrait être adapté à la nature des sols. De plus, les plans d'épandages sont complexes, avec des dates tenant compte de la sécheresse des sols et de la période des pluies. Leur non respect entraîne la pollution des rivières.

Sur les nuisances et les atteintes à la qualité de vie

Il faudrait mettre l'accent sur la concertation, les contrôles, la formation des agriculteurs. En effet, les distances vis-à-vis des habitations ne sont pas toujours respectées ; les épandages engendrent des émanations de gaz nauséabondes qui irritent les yeux et peuvent provoquer des malaises. En Alsace, des associations constatant la pollution de l'air et de l'eau ont recouru à des laboratoires agréés pour procéder à des analyses et ont pu initier des procès.

Enfin, face au développement de la production de méthane, les participants ont souhaité qu'une étude porte sur le bilan de cette activité en rapport avec les changements climatiques et ses effets sur l'environnement. À suivre.

▮ **Jeanne Brune**

* Voir *EBG infos* n°49, p.6.



Sauver la planète en changeant son mode de vie ?



Agir de façon individuelle ou collective face aux enjeux du réchauffement climatique, tel est le questionnement posé par une administratrice d'EBG dans cette tribune libre. Le débat est ouvert.

POUR LIMITER LES DÉGÂTS environnementaux, l'air du temps⁽¹⁾ est à la modification des comportements individuels : trier ses déchets, utiliser des modes de transport non polluants, limiter les emballages, réparer ses appareils au lieu de les remplacer, bannir les produits ménagers polluants et le plastique, etc. Cela renvoie à un souci de cohérence des individus, à l'idée d'un pouvoir des consommateurs sur les choix des entreprises, et à l'espoir d'une vertu pédagogique de la démonstration d'une résistance à la société de consommation. Cette approche rencontre des limites et pose plusieurs questions.

Pas égaux face aux changements

En premier lieu toutes les catégories de population ne sont pas égales devant ces changements. Le mouvement des gilets jaunes a montré que ce sont d'abord les plus

faibles revenus qui subissent l'effet d'une augmentation des coûts du carburant ou de l'énergie. **Pour beaucoup, les dépenses contraintes pèsent lourd et la marge de choix est faible** pour le lieu d'habitation (politiques d'urbanisme, coût des logements), le chauffage (choix du tout électrique en France, logements mal isolés) ou le mode de transport (insuffisance des transports en commun)⁽²⁾. De plus, quand nombre d'actifs ont des horaires de travail et des temps de trajets à rallonge, faire ses courses en grande surface est plus rapide que privilégier les petits commerces ou les producteurs locaux ; compte tenu de la très inégale répartition des tâches domestiques et parentales, ce sont surtout les femmes qui supportent un alourdissement du temps passé en courses, à la cuisine, voire en lessive (penser à la mode des couches lavables...). Loin de donner l'envie d'un mode de vie plus

responsable mais aussi plus agréable, on risque de tomber dans un **discours normatif et culpabilisant**, qui fasse fi des difficultés de la vie quotidienne.

Le néolibéralisme dominant promeut la concurrence généralisée entre les individus. Il cherche à les rendre responsables des difficultés de leur vie (chômage, dégradation des conditions de travail et de vie, maladie), occultant les contraintes produites par le système économique et social : il suffirait que chacun se prenne en main pour s'en sortir ! Un nouveau courant de pensée promeut les « nudge »⁽³⁾, micro-incitations (disposition des articles dans les rayons de magasins, impression recto verso par défaut sur l'ordinateur) destinées à orienter inconsciemment les comportements des consommateurs. Mais les effets ne peuvent être que provisoires et on est loin de l'action de citoyens informés !

Les défis à relever

Surtout, **quelle est l'efficacité de tels changements ?** La disproportion par rapport à l'ampleur des défis écologiques est considérable. L'association Carbone 4 a effectué des calculs afin de restituer « les bons ordres de grandeur »⁽⁴⁾ : l'empreinte carbone moyenne d'un Français était en 2017 de 10,8 tonnes d'équivalent carbone, la moitié due aux déplacements et au logement ; il faudrait une >>>

(1) Cf. p. 4 sur la conférence de Pierre Rahbi. (2) Cf. *Fiscalité écologique : pas n'importe laquelle !* dans *EBG infos* n°49 p.8.

(3) D'après le best-seller de R. Thaler et Cass Sunstein, *Nudge. Improving decisions about Health, Wealth and Happiness*, 2008. (4) C. Dugast, A. Soyeux, *Faire sa part ? Pouvoir et responsabilité des individus, des entreprises et de l'État face à l'urgence climatique*, juin 2019. <http://www.carbone4.com/publication-faire-sa-part/>

» réduction de 80 % de cette empreinte pour arriver en 2050 à l'objectif de 2° C de réchauffement prévu par l'Accord de Paris sur le climat ; or un « comportement individuel proprement héroïque » de toute la population aboutirait seulement à une réduction de 25 %. Selon cette étude, « *ce que l'on peut attendre de mieux de la part de ces changements de comportement individuel serait plutôt de l'ordre d'une baisse de 5 à 10 % de l'empreinte carbone moyenne* ». Cela ne signifie pas que les « **petits gestes du quotidien** » seraient inutiles, mais qu'ils **doivent s'accompagner d'investissements et de règles collectives** qui sont « *du ressort de l'État et des entreprises* ».

En effet, les évolutions environnementales dépendent d'abord des politiques publiques (infrastructures, services publics), des stratégies d'investissement des grandes entreprises, souvent multinationales, et de l'organisation mondiale des échanges. Ainsi, le CETA récemment validé par une majorité de députés en France risque de mettre en difficulté nombre de productions agricoles locales. Au niveau national, c'est la politique du tout-TGV (et la mise en place de lignes de train locales ; le choix du tout-camion pour le transport de marchandises précipite la disparition de leur transport ferroviaire.

Sur la question des déchets, l'abandon de la consigne des bouteilles en verre a été organisé à partir des années 1970, aux États-Unis puis en France, par les entreprises du secteur qui ont investi dans des campagnes pour promouvoir les cannettes jetables et organiser le recyclage en aval, avec un message d'injonction des consommateurs à un comportement responsable (« si tu tries t'as tout compris ! »), présenté comme déconnecté du processus de production⁽⁵⁾ et utilisant la rhétorique de l'engagement citoyen. Ces entreprises se sont ainsi débarrassées du coût du traitement des emballages **au détriment des collectivités locales**⁽⁶⁾.

Le choix des démarches collectives
Pour une partie de la population, qui se sent

impuissante face à la difficulté de transformer les politiques globales, changer d'habitudes semble une solution à portée de main, permettant des améliorations certes modestes mais immédiates et maîtrisables. Mais c'est une illusion si cela revient à oublier que le capitalisme possède une souplesse infinie, qui peut lui permettre de tirer profit des préoccupations écologiques ou sociales en différenciant les gammes de produits ; la sociologue Sophie Dubuisson-Quellier⁽⁷⁾ évoque le « marketing du sans » : sans huile de palme, sans plastique, etc.

Tout autre est la logique de démarches collectives qui, au niveau de la consommation comme de la production, cherchent à promouvoir des organisations alternatives à dif-



férentes échelles : locales comme les AMAP et divers circuits courts, des tentatives nouvelles de remise en route de la consigne... mais aussi nationales avec la défense, entre usagers et salariés, des services et des infrastructures publics (eau en régie publique, lignes de train...).

▮ Stéphanie Treillet

(5) Grégoire Chamayou, *Eh bien recyclez maintenant ! Comment les industriels ont abandonné le système de la consigne*, *Le Monde diplomatique*, février 2019. <https://www.monde-diplomatique.fr/2019/02/CHAMAYOU/59563> Don Hazen, *The hidden life of garbage*, AlterNet, 30 octobre 2005. (6) Lisa Gachino, *Y a d'la consigne dans l'air*, *L'âge de faire*, n° 141, mai 2019. (7) Auteure de *La consommation engagée*, 2018, Presses de la Fondation nationale de Science Politique. Cf. aussi <https://usbeketrica.com/article/cibler-comportements-sans-changer-systeme-risible>

76 fongicides m

BONNE NOUVELLE : la mise sur le marché de tous les fongicides à base d'époxiconazole sera interdite dès 2020 en France. Ce produit cancérigène (C2)* et toxique pour la reproduction est connu pour sa dangerosité. C'est pourquoi la France avait déjà demandé en 2015 le réexamen de cette substance à la Commission européenne... qui l'a malgré tout autorisée.

Comment ça marche

Cette fois, le 28 mai 2019, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a prononcé le retrait de l'autorisation de mise sur le marché de tous ces types de fongicides dans notre pays.

L'époxiconazole est largement utilisé – 200 tonnes par an – contre les champignons pour traiter les parties aériennes des cultures de céréales (50 %) et des betteraves (70 %). Le 16 avril 2019, une équipe de biologistes issus du monde hospitalier ou universitaire et de chercheurs d'organismes publics, ont alerté l'Anses : ces produits bloquent une enzyme spécifique et donc la respiration cellulaire des champignons, mais agissent de même sur le monde vivant, y compris sur les humains. L'un d'eux, spécialiste des maladies liées au mauvais fonctionnement de cette enzyme, saisit l'Anses.

La France montre l'exemple

Celle-ci décide alors de procéder à une réévaluation de la substance sous l'angle de la nouvelle réglementation européenne sur les perturbateurs endocriniens, adoptée fin 2017, et d'un guide paru en juin 2018 permettant d'établir scientifiquement si une substance est un perturbateur endocrinien.

Ces substances sont utilisées couramment dans la vie de tous les jours : pesticides, additifs alimentaires, plastiques, jouets, cosmétiques, solvants, ignifugeants... Un lien de causalité est fait aujourd'hui entre »

mis hors jeu en 2020



» ces produits et de nombreux troubles chroniques, cancers des organes reproducteurs, troubles de la thyroïde, du métabolisme, obésité, maladies neurologiques. L'Anses doit procéder à l'évalua-

tion des autres perturbateurs endocriniens, notamment tous les pesticides utilisés dans l'agriculture.

En ce qui concerne l'époxiconazole, l'Anses doit notifier sa décision aux autorités européennes, qui doivent, elles aussi, procéder à la réévaluation de ce produit avant de se prononcer sur le renouvellement ou pas de son autorisation en 2020. La France devance ainsi les institutions européennes par cette décision : celle-ci concerne 76 produits fabriqués par le chimiste allemand BASF qui doit les retirer du marché d'ici à

2020. La directrice générale déléguée de l'Anses a indiqué qu'il existait des alternatives à ces produits. D'ailleurs, les agriculteurs ont peut-être anticipé l'interdiction car les ventes sont en baisse !

► **Jeanne Brune**

* Le classement européen en catégorie 2 d'une substance veut dire qu'au stade des travaux la substance est suspectée d'être cancérigène. La prévention exige qu'on prenne des précautions. Mais à partir du moment où la substance est toxique pour la reproduction, elle est forcément cancérigène.

Refus du compteur Linky

STÉPHANE LHOMME, conseiller municipal de Saint-Macaire (33) et animateur du site <http://refus.linky.gazpar.free.fr> nous met en garde contre les rumeurs circulant autour du refus du compteur d'électricité Linky.

Extraits :

En France, les citoyens sont de plus en plus nombreux à refuser les compteurs communicants, à commencer par le fameux Linky. Même si vous n'êtes que locataire, la loi vous protège, vous pouvez refuser l'accès de votre logement aux installateurs.

Face à cette situation, les dirigeants d'Enedis et ses sous-traitants diffusent des rumeurs, y compris par courrier officiel pour intimider les citoyens. Exemples.

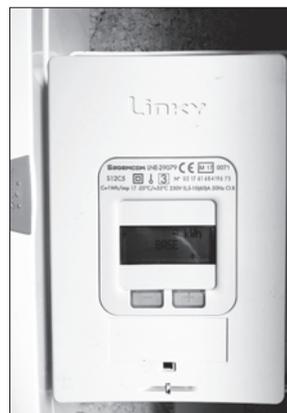
LA POSE DU LINKY EST OBLIGATOIRE : FAUX

Enedis envoie des millions de lettres prétendant que le Linky est

obligatoire, c'est faux. La pose du Linky est légale (loi sur la transition énergétique)... mais le fait de garder son compteur ordinaire est tout aussi légal ! Celui-ci a été installé par EDF, ou ErDF (puis Enedis), il est validé, vous n'êtes pas hors la loi en le gardant.

INUTILE DE RÉSISTER CAR, DE TOUTE FAÇON, VOUS AUREZ LE LINKY EN 2021 : FAUX

Le programme d'installation des Linky doit s'achever en 2021. Ce n'est pas pour autant que vous devrez passer au Linky ! Comme expliqué ci-dessus, garder votre compteur ordinaire est légal et le sera toujours en 2021 et après. Avec un peu de chance, votre compteur durera encore des décennies (certains ont plus de 70 ans). La seule inconnue est de savoir si vous devrez ou non payer une somme pour la relève visuelle de votre consommation (cf. ci-dessous).



SI VOUS REFUSEZ LINKY, VOUS DEVREZ PAYER UNE SOMME MENSUELLE : FAUX

Dans leurs courriers, Enedis et ses sous-traitants annoncent « une facturation dont les modalités (prix notamment) sont en cours de définition par les autorités publiques ».

Aucune disposition de ce genre n'a été votée.

Il est exact qu'Enedis espère du gouvernement la mise en place d'une telle facturation mais cette disposition serait aussitôt attaquée en justice : la relève de la consommation est déjà payée par une partie de nos factures d'élec-

tricité et on ne peut pas facturer deux fois la même chose.

SI VOUS REFUSEZ LINKY, VOUS ALLEZ PAYER UNE AMENDE : FAUX

Les industriels avaient fait pression pour intégrer dans la loi de transition énergétique une amende de 1 500 euros en cas de refus du Linky. Les parlementaires n'ont pas voté cette disposition.

SI VOUS REFUSEZ LINKY, NOUS VOUS COUPERONS L'ÉLECTRICITÉ : FAUX

À ce jour, il est encore très complexe en France de couper l'électricité à des habitants. Demandez l'intervention de votre maire, il doit protéger ses administrés.

HARCÈLEMENT TÉLÉPHONIQUE

Les installateurs harcèlent souvent les citoyens par téléphone. Si cela vous arrive, notez les jours, heures et minutes des appels, dites à votre interlocuteur que vous allez porter plainte. Si cela continue, faites-le réellement, au commissariat ou à la gendarmerie, et écrivez au procureur de la République : ces méthodes sont illégales et condamnées par la loi. ► **J. L.**

Cinquante-deux minutes poétiques dans la forêt de Fontainebleau



ET SI VOUS *PLONGIEZ* dans les paysages de la forêt de Fontainebleau au fil des quatre saisons ? Impossible de résister à cette invitation des Amis de la Forêt de Fontainebleau qui ont confié la réalisation d'un superbe documentaire de cinquante-deux minutes à Daphné Beauvais et Pascal Varambon de la société Chlorofilm. La forêt nous raconte son histoire et comment l'homme a changé sa vie, sa morphologie et a forgé sa renommée. Elle nous révèle avec poésie une part de sa magie : les chaos rocheux, joie des promeneurs et des grimpeurs ; les hautes futaies de chênes et de hêtres ; les pinèdes ; les plateaux arides ou les petites mares qui abritent une rare biodiversité ; les animaux sauvages qui se dissimulent aux regards des hommes.

Elle nous raconte aussi ses paysages peints par les artistes du XIX^e siècle ; ses sentiers de promenade tracés au cours

des siècles par des hommes passionnés. Mais « *la Mecque européenne de l'escalade* », comme la qualifie une interviewée, est un milieu fragile et chacun se doit de la protéger.

Fontainebleau, forêt de passions sera projeté **le mercredi 18 septembre à 20 heures au cinéma l'Ermitage** à Fontainebleau en présence des réalisateurs et des Amis de la Forêt de Fontainebleau. Vous pouvez acheter votre place en ligne à partir du 14 septembre (<http://ermitage.cineparadis.fr/>).

Le film sera programmé ensuite jusqu'aux vacances de la Toussaint à l'Ermitage et au Cineparadis. Le DVD du film est en vente sur le site des AFF : <http://www.aaff.fr/>

Le titre sonne comme un défi, un appel à la résistance.

Comment nous allons sauver le monde* veut dire que la tâche est encore possible bien que nous soyons « *au bord de l'apocalypse* ».

« *La température monte inexorablement (...). Il ne nous reste que quelques années pour changer de*

système, c'est notre dernière chance », lit-on dans ce

manifeste pour une justice climatique rédigé par

Notre affaire à tous. Cette association

multiplie les recours juridiques contre les gouvernements,

l'Union européenne, les multinationales et leurs financeurs. C'est elle qui a lancé

la pétition l'Affaire du siècle afin d'appuyer la poursuite en justice de l'État français pour inaction climatique. **Plus de deux millions de personnes l'ont signée.**

Ce petit livre de 30 pages, étayé par des études scientifiques, analyse les motifs de la crise

environnementale qui sévit dans le monde et ouvre des pistes de réflexion et d'actions à

emprunter sans perdre une minute. « *Poser la question climatique, c'est tendre vers l'égalité, exiger une redistribution*

des richesses, c'est reprendre les luttes menées depuis toujours et les amplifier. En sachant que c'est la dernière fois. » ▮

* Massot Éditions, 3,90 euros.



« L'Affaire du siècle ici », un collectif à suivre

À L'ORIGINE, il y a eu une dizaine de citoyens impliqués dans des associations locales et fortement sensibilisés aux enjeux climatiques. Animés par un sentiment d'urgence, ils ont décidé d'organiser un « grand débat » puis **une marche pour le climat le 16 mars dernier à Moret-Loing-et-Orvanne (MLO).**

Cette marche, organisée dans le sillage d'un mouvement général en France et dans le monde (cf. la Marche du siècle en France, grèves et manifestations de la jeunesse...), a mobilisé près de



600 personnes à MLO et suscité une forte attente des habitants. C'est pourquoi ils ont prolongé et formalisé leur action sous forme d'un collectif citoyen « L'affaire du siècle Ici », et envisagé de nouvelles étapes. Celui-ci rassemble aujourd'hui une quarantaine de membres et nombre de sympathisants. Leur objectif ? Faire de

ce collectif un levier de sensibilisation et de mobilisation des élus et des citoyens en étant très ouverts et pragmatiques, sans s'enfermer dans une approche idéologique. Ils aimeraient toucher un maximum de personnes parce que cette question de l'urgence climatique nous concerne tous ! EBG vous informera sur sa page Facebook des prochaines initiatives du collectif morétin, ainsi que des marches pour le climat prévues dans la région le 21 septembre. ▮

www.laffairedu siecleici.org